

Ville de Fleury-les-Aubrais



**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022**

Délibération n°2022\_090

**9) Travaux pour la construction de bâtiments modulaires pour la Direction des espaces verts – Autorisation de signature des marchés de travaux à l'issue de la consultation par Madame la Maire**

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **19 septembre 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

**Présent.e.s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilynne COULON, Mme Nasera BRIK, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

**Absent.e.s avec pouvoir :**

M. Johann FOURMONT (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Bernard MARTIN (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Evelyne PIVERT), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Nasera BRIK), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

**Absent sans pouvoir :**

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Sébastien VARAGNE remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 27

Votants : 34

Ville de Fleury-les-Aubrais

## COMMANDE PUBLIQUE

### 9) Travaux pour la construction de bâtiments modulaires pour la Direction des espaces verts – Autorisation de signature des marchés de travaux à l'issue de la consultation par Madame la Maire

#### **M. LACROIX, Premier adjoint, expose**

Le projet d'ensemble consiste en la réalisation de bâtiments modulaires destinés au service des Espaces Verts.

Il comprend les espaces suivants : les vestiaires hommes, les vestiaires femmes, le dépôt de linge, le local ménage, le local technique, le réfectoire, la terrasse, la coursive.

Ainsi que trois PSE (= prestations supplémentaires éventuelles, soit des options) :

- PSE 1 : Bureaux clos et couverts
- PSE 2 : Bureaux clos et couverts avec Pompe à chaleur
- PSE 3 : Bureaux avec finition

L'entreprise titulaire du marché doit réaliser les prestations suivantes :

- L'élaboration du permis de construire ;
- L'installation du chantier et l'amenée des fluides ;
- La préparation du terrain ;
- La livraison des modules ;
- Les travaux de gros œuvre et de raccordement relatifs à l'installation des modules ;
- Les travaux de VRD ;
- La fourniture et la mise en place des éléments préfabriqués.

Le marché est traité en un seul lot unique qui est composé de trois parties :

- Partie 01 : Gros œuvre
- Partie 02 : Bâtiments modulaires
- Partie 03 : VRD

Sur la base de ce programme de travaux, une consultation d'entreprises a été lancée en juin 2022.

Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :

- Octobre 2022 : notification du marché ;
- Décembre 2022 : dépôt du permis de construire ;
- Janvier / Février 2023 : début des travaux ;
- Mai 2023 : réception des nouveaux locaux ;

Les nouveaux locaux du service des Espaces Verts seront réceptionnés par le maître d'ouvrage à compter du 31 mai 2023. Les travaux de finitions seront réalisés par les équipes du Centre technique municipal.

L'analyse des deux offres reçues dans le cadre de cette consultation et le classement des offres les mieux-disantes ont été présentés à la commission des marchés à procédure adaptée le 14 septembre dernier.

Suite à l'analyse des offres et des candidatures, il en ressort l'attribution du marché avec la PSE 3 à MODULE CREATION (22230 - Loscouet-sur-Meu), pour un montant global de 474 090,99 € HT, soit 568 909,19 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L2123-1,

Ville de Fleury-les-Aubrais

Vu la délibération n°2022/043 du Conseil municipal en date du 30 mai 2022 relative à la délégation de compétences du Conseil municipal à la Maire,

Vu l'avis de la commission pour les marchés à procédure adaptée en date du 14 septembre 2022,

Vu les crédits inscrits pour cette opération,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution du marché relatif aux travaux pour la construction de bâtiments modulaires pour la Direction des espaces verts tels qu'exposé ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le : **27 SEP. 2022**

Publié/notifié le : **30 SEP. 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 27 septembre 2022

Pour la Maire,

la Directrice générale des services

Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

